

Uniross, PME stratégique

Un problème de crédit ?

Uniross. Ce nom ne vous dit peut-être rien et pourtant il s'agit d'une entreprise stratégique qui pourrait bientôt disparaître. En effet, placée sous sauvegarde en octobre dernier, elle attend la décision du tribunal de commerce de Meaux qui doit statuer sur son cas le 1er décembre.

par Nicolas Moinet

Affectée par une baisse de la consommation et un manque de trésorerie, le leader européen des batteries rechargeables pour appareils photo ou caméscopes s'est vu refuser toute aide bancaire. Incompréhensible quand on sait qu'il s'agit là d'une success story française.

UNE PME STRATÉGIQUE

Spécialisée dans les chargeurs et batteries rechargeables, Uniross a été créée en 1968 en Angleterre avant d'être rachetée en 1992 par la Saft (Alcatel). En 2001, un LBO est mené par Christophe Gurtner, le dirigeant de l'activité grand public de Saft.

En quelques années, la PME grossit (notamment par croissance externe) jusqu'à employer aujourd'hui 70 personnes en France (site de Lognes - Marne La Vallée) et 700 à travers le monde. Présente dans 70 pays, Uniross a réalisé en 2007 un chiffre d'affaires de 80 millions d'euros. Les produits proposés par Uniross sont une alternative éco-

nomique et environnementale aux piles classiques et à la pollution. Mais outre cet aspect « développement durable », les technologies développées par l'entreprise sont stratégiques puisqu'elles concernent le stockage de l'électricité.

INCIDENT DE PARCOURS

Alors comment expliquer la soudaine frilosité des banques ? Ne serait-il pas juste qu'elles aident une PME stratégique alors qu'elles-mêmes viennent d'être sauvées par la solidarité nationale ? A moins que la question soit ailleurs.

Selon le site www.infoguerre.fr, « tout ceci ne serait sans doute qu'une banale affaire de crédit si Uniross n'avait été ciblée par une entreprise concurrente asiatique bénéficiant de l'appui de financiers français connus pour leurs stratégies de prédation et de restructuration (délocalisation) agressives. Nul doute qu'ils souhaitent acquérir l'entreprise à moindre frais. Et on comprend mieux, dès lors, tout l'intérêt de la procédure de sauvegarde. D'autant que le dirigeant serait victime de rumeurs étranges et insistantes qui lui auraient déjà fermé des portes d'investisseurs pourtant promises ! » Attendue pour le 1er décembre, la décision du tribunal de commerce de Meaux pourrait donc faire du bruit si elle décidait la fin d'une entreprise pourtant promise à un bel avenir.

NICOLAS MOINET

